



DEPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DOME

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **27**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers  
absents : **2**

**OBJET :**  
**CPTS Thiers Dore et**  
**Montagne- Adhésion**

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

**SEANCE DU MARDI 14 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 14 mai à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mardi 7  
mai 2024 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de  
Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David  
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,  
Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,  
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia  
BOSTMAMBRUN, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Christophe MANKA,  
Eric BOUCOURT, Farida LAID, Serap ALP, Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC,  
Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s  
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;  
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS ;  
Pierre SUREDA à Catherine PAPUT ;  
Francis ROUX à Yoann BENTEJAC ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Pepa CAENEN

**COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE (CPTS) THIERS DORE ET MONTAGNE—ADHESION**

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5221-1 relatif à la coopération intercommunale ;
- **Vu** les statuts et le règlement intérieur de l'association CPTS Thiers Dore et Montagne créée par les professionnels de santé pour permettre à l'ensemble des acteurs de se coordonner, de proposer des actions de prévention et des protocoles pluri professionnels et d'apporter des réponses à des besoins de santé ;
- **Considérant** que l'association a pour objet, sur le territoire de Thiers de constituer et d'encadrer une CTPS, conformément à la législation en vigueur et plus particulièrement l'article L1434-12 du Code de la Santé Publique. A cet effet, l'association a pour mission :
  - D'améliorer l'accès aux soins ;
  - D'organiser le parcours pluri professionnel autour du patient ;
  - D'améliorer la qualité et la pertinence des soins ;
  - De développer des actions territoriales de prévention ;
  - De faciliter l'installation et l'accompagnement des professionnels ;
  - De répondre aux crises sanitaires ;
- **Considérant** l'intérêt pour la communauté de communes d'adhérer à cette association ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**

- **Approuve** l'adhésion à l'association Thiers Dore et Montagne ;
- **Décide** d'inscrire chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle qui s'élève pour 2024 à 20 euros ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance



Pepa CAENEN

le Maire,



Stéphane RODIER